

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

### **Décision du 30 septembre 2014 fixant la composition du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est**

NOR : DEVA1423139S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis*, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment ses articles 15 et 17;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 9;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 modifié portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination de M. Christian MARTY directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est;

Vu la décision du 24 février 2011 fixant la répartition des sièges des représentants des personnels au sein du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est;

Vu la circulaire d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État. Dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques;

Vu la demande modificative présentée par le syndicat Force ouvrière,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est est composé ainsi qu'il suit :

#### **Représentants de l'administration**

##### *Président du comité technique spécial*

M. Christian Marty, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.

##### *Responsable en matière de ressources humaines*

M. Patrice Mathieu, chef du département gestion des ressources (ou son représentant).

## Représentants du personnel

### UNSA

#### *Titulaires*

M. Patrick Boileau.  
M. Christian Malgarini.  
M. Jean-Michel Floret.

#### *Suppléants*

M. Philippe Durgeat.  
M. Paul Humblot.  
M. Luc Martini.

### FO

#### *Titulaire*

Mme Laetitia Raymond-Sourd.

#### *Suppléant*

M. Patrick Gisselbrecht.

### SNAC-CFTC

#### *Titulaire*

M. Jean-Louis Simon.

#### *Suppléant*

M. Guillaume Trarieux.

### Article 2

La décision du 13 mars 2014 fixant la constitution du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est est abrogée.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 septembre 2014.

*Le directeur de la sécurité  
de l'aviation civile Nord-Est,*  
C. MARTY